



 Département de la Vendée (85)
PLAN LOCAL D'URBANISME
 Commune de Barbâtre
Règlement Graphique



Approbation du PLU en Conseil Municipal
 le 21 février 2019

Planchette n° 6 Echelle: 1/ 2500ème



- Éléments de patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme**
- Patrimoine ponctuel
 - Patrimoine Linéaire
 - Éléments de patrimoine bâti au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Patrimoine (périmètre)
- Plan de Prévention des Risques Littoraux**
- B1
 - B0
 - RN
 - RU
 - Ruz
 - Bande de Précaution du Plan de Prévention des Risques Littoraux

- UA** : Zone à caractère central d'habitat, de services et d'activités.
UAa : Zone à caractère central d'habitat, de services et d'activités délimitant un périmètre de centralité destiné à l'implémentation d'équipements structurants.
UC : Zone à densité relative constituant les secteurs périphériques des bourgs.
UCA : Entités bâties complètes que sont le village de la Poine de la Fosse et celui de la rue de l'Estacade.
UI : Zone destinée à l'accueil d'activités économiques.
UT : Zone destinée à l'accueil d'activités touristiques.
UL : Zone urbaine à vocation de loisir, destinée à l'implémentation d'équipements sportifs.
ZAUJ : Zone d'urbanisation future à long terme destinée à l'accueil d'activités économiques.
Aa : Zone agricole.
Ab : Zone agricole où les constructions agricoles nouvelles sont autorisées.
Ao : Secteur destiné aux activités conchylicoles et aquacoles.
N : Secteur de protection des espaces naturels de la commune.
Nr : Espaces remarquables « terrestres », définis au titre de la loi Littoral.
Nrm : Espaces remarquables « maritimes », définis au titre de la loi Littoral.
Np : Secteur portuaire de la Poine de la Fosse.
Nl : Secteur d'implémentation d'équipements (aménagement sportif) en dehors de la zone urbaine.
Nt : Secteurs prévus pour accueillir des projets de valorisation touristique et/ou une offre de stationnement.
Ne : Secteurs dédiés à l'installation d'équipements (station d'épuration, cimetière,...).

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Surface
1	Nerons destinés à lutter contre le risque de submersion marine	Commune	1006,53 m ²
2	Création d'un équipement touristique par réhabilitation du bâtiment	Commune	1302,21 m ²
4	Extension bâtiment municipal	Commune	78,32 m ²
5	Piste cyclable	Département	1131,79 m ²
6	Sindon de l'impasse de la Gaudinière et de la rue des Champ	Commune	710,09 m ²
7	Réhabilitation équipement	Commune	878,41 m ²
8	Défense contre la mer	Département	640,25 m ²
9	Parking passage	Commune	1094,18 m ²
10	Local technique	Commune	4688,16 m ²
11	Parking	Commune	6319,23 m ²
12	Cimetière	Commune	3712,87 m ²
13	Réhabilitation du moulin	Commune	1279,22 m ²
14	Nerons destinés à lutter contre le risque de submersion marine	Commune	24033,16 m ²

